Recommandation commune concernant l'accompagnement par des agents dans le hockey sur glace chez les jeunes

Directeurs sportifs de la National League | Swiss Ice Hockey Federation | Swiss Ice Hockey Players Union

À l'attention des parents et représentants légaux des joueuses et joueurs des catégories juniors U16, U14 et U12

Chers parents, chers représentants légaux,

Les directeurs sportifs de la National League, la Swiss Ice Hockey Federation et la Swiss Ice Hockey Players Union s'engagent conjointement en faveur d'un développement durable et adapté à l'âge des jeunes joueuses et joueurs. Par cette recommandation commune, nous souhaitons attirer votre attention sur la question de l'accompagnement précoce par des agents professionnels et vous donner quelques repères pour aborder cette étape importante du parcours de votre enfant.

L'accompagnement précoce par des agents - une évolution qui nous préoccupe
Depuis plusieurs années, nous constatons avec une inquiétude croissante que des joueuses et joueurs âgés de seulement 12 à 15 ans sont déjà représentés par des agents, et parfois même liés à ces derniers par des contrats payants. Si ces offres peuvent susciter l'intérêt des jeunes et de leurs parents ou représentants légaux, elles ne correspondent pas à la vision des des directeurs sportifs de la National League, de la Swiss Ice Hockey Federation, de la Swiss Ice Hockey Players Union et des clubs formateurs concernés. Nous constatons également que ces structures peuvent parfois répondre à des intérêts commerciaux, notamment en générant des revenus supplémentaires pour les agents.

Notre conviction est claire : pour les joueuses et joueurs de moins de 16 ans, le recours à un agent n'est ni nécessaire ni approprié. À cette étape déterminante de leur développement, les priorités doivent rester la formation sportive au sein de leur club, le parcours scolaire et l'épanouissement personnel. L'intervention précoce d'un agent peut brouiller ces priorités, générer une pression liée à la performance et compromettre le développement naturel des jeunes joueuses et joueurs. Nous considérons notamment comme inappropriés les démarches de négociation menées par des agents auprès des clubs de National League pour des joueuses et joueurs de cette tranche d'âge, ainsi que la proposition de prestations complémentaires payantes. Nous nous opposons clairement à de telles pratiques.

Notre recommandation à votre intention
Nous vous recommandons donc vivement de ne pas engager de collaboration avec un agent à ce stade du parcours de votre enfant. En tant que parents et représentants légaux, vous êtes les personnes de référence les plus importantes pour vos enfants et êtes les mieux placés pour prendre des décisions dans leur intérêt à long terme. Cette responsabilité ne devrait pas être confiée prématurément à des tiers.

Lorsque la joueuse ou le joueur aura atteint une maturité suffisante, tant sur le plan sportif que personnel, il sera toujours possible d'évaluer si un accompagnement par un agent est pertinent et, le cas échéant, sous quelle forme.

Un objectif commun
Notre objectif est de donner aux jeunes joueuses et joueurs le temps et l'espace nécessaires pour se développer, tant sur le plan sportif que personnel, de prendre du plaisir à pratiquer le hockey sur glace et de construire leur propre parcours, sans être exposés trop tôt à des exigences et à des pressions de nature professionnelle. Parents, représentants légaux, joueuses et joueurs, clubs, ligue, fédération et syndicat des joueurs : nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour créer un environnement favorable à un développement sain, durable et adapté à chaque âge.

Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance, votre engagement et le rôle essentiel que vous jouez dans le développement et le parcours de vos enfants.

Avec nos salutations sportives
Les directeurs sportifs de la National League
Swiss Ice Hockey Federation
Swiss Ice Hockey Players Union